



Dénoncé visa abusif maroc vers la france

Par **Pascal Andre**, le **29/12/2016** à **10:53**

Bjr...ma belle mere marocaine a provoqué mon divorce en venant en france grace a un visa de 3ans que j ai fait pour elle. Elle venait pour travailler au noir avec sa fille dans les villas de la cote d azur.ma femme une fois obtenu sa carte de 10 ans a demander le divorce.elle organisait ce trafic avec sa mere a mon insu et exportait l argent au maroc...100000€ en 3 ans.moi salarié et en communauté de biens je payait tt.je divorce a l amiable en mars 2017. Comment faire bloqué le renouvellement de visa ou visa de la belle mere et qu est ce que je risque avec ma futur ex femme pour son escroquerie financière aidé par un intermédiaire de villa auquel elle faisait du chantage sentimental pour obtenir ses marchés de villa.
Merci d d'avance

Par **youris**, le **29/12/2016** à **12:01**

bonjour,
on ne fait pas un visa pour quelqu'un, c'est le consulat qui établit le visa à la demande de l'étranger qui veut se rendre en france.
vu le litige avec votre épouse, pourquoi divorcez-vous à l'amiable ?
si vous êtes sûr du trafic de votre épouse et de votre belle-mère, vous devez en informer les services de police.
pour les visas, vous pouvez faire un courrier au consulat de france concerné avec copie à votre préfecture.
salutations